

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, ARNAUD Sylvie, BALESTRAT Claude, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, BRANDY Claude, CHAULET Christel, CHAZELAS Laurence, COINDEAU Lucien, COUTET Claudine, DESROCHES Bernadette, DUMASDELAGE Marie Jo, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, GANDOIS Philippe, GRANET Thierry, GUILLOUMY Roger, JÉBAI Hassan, LAURENCIER Noël, MALAGNOUX Bruno, ROY Didier, WACHEUX Christophe

EXCUSÉS-REPRESENTÉS :

BALESTRAT Yoann, conseiller municipal, excusé représenté par S ARNAUD, conseillère municipale
CHABAUD Mireille, conseillère municipale, excusée représentée par B BEAUBREUIL, adjoint au Maire
FLORENTIN Elisabeth, conseillère municipale, excusée représentée par P DURAND, conseiller municipal
NEBOUT LACOURARIE Martine, adjoint au Maire, excusée représentée par L CHAZELAS, adjointe au Maire
PFRIMMER-PICHON Joëlle, conseillère municipale, excusée représentée par C BALESTRAT, conseiller municipal
RATIER Joël, adjoint au Maire, excusé représenté par R GUILLOUMY, conseiller municipal
REVELON Angeline, conseillère municipale, excusée représentée par D ROY, conseiller municipal
SOULIMAN COURIVAUD Aude, conseillère municipale, excusée représentée par L COINDEAU, adjoint au Maire
TRICARD Stéphanie, conseillère municipale, excusée représentée par H BEAUDET, adjoint au Maire

EXCUSÉE :

DELORD Mylène, conseillère municipale

L'assemblée désigne ensuite Christel Chaulet, conseillère municipale, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE les objectifs du Projet Educatif Territorial 2018-2021

- APPROUVE la demande de dérogation au titre de l'accueil de loisirs ALSH

- SOLLICITE une aide financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale municipale

- CHARGE le Maire d'effectuer les démarches et de signer toutes les pièces nécessaires en vue du dépôt du dossier de demande de subvention

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin, représentée par son Président, qui porte sur les achats mutualisés de gaz naturel avec livraison sur différents sites localisés au cahier des charges

- AUTORISE le Maire à signer la convention du groupement de commandes qui mentionne les modalités d'exécution de l'accord-cadre et des marchés subséquents, et désigne le Président de la communauté de communes coordonnateur du groupement pour agir et engager une consultation en procédure formalisée dématérialisée

- AUTORISE le Maire à signer l'accord-cadre attribué au terme de la consultation par la commission d'appel d'offres légalement constituée, et à l'exécuter à hauteur des besoins propres définis à la convention

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin portant sur les achats mutualisés de carburants routiers, de fuel domestique et de lubrifiants
 - AUTORISE le Maire à signer la convention mentionnant les modalités de fonctionnement du groupement et désignant le Président de la communauté de communes pour agir en qualité de coordonnateur chargé d'engager une consultation par appel d'offres ouvert

 - AUTORISE le Maire à délivrer les bons de commandes au fur et à mesure des besoins, dans la limite financière du seuil maximum défini à la convention pour chacun des lots

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal procède ensuite au tirage au sort de la liste des jurés d'assises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 45.